

Session d'hiver

Compte rendu de la 3^e semaine

12 décembre 2014

Le Conseil national a manqué une occasion de renvoyer le premier volet du train de mesures relatif à la **stratégie énergétique 2050** au Conseil fédéral. economiesuisse est préoccupée par le risque de surréglementation, le renchérissement et la détérioration à prévoir de l'approvisionnement énergétique ainsi que la mise en place de subventions pour plusieurs décennies.

À l'instar du Conseil fédéral et du Conseil des États, le Conseil national recommande au peuple et aux cantons de refuser l'**initiative relative à l'impôt sur les successions**. Ce projet, particulièrement dommageable pour les entreprises familiales, peut désormais être soumis en votation.

Le Conseil national et le Conseil des États ont adopté le projet relatif à la **mise en œuvre des recommandations du GAFI**, compatible avec les nouveaux standards internationaux.

Conseil national

13.074 Stratégie énergétique 2050, premier volet. Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (initiative Sortie du nucléaire). Initiative populaire

Pas de stratégie praticable pour le tournant énergétique

Après les événements de Fukushima, le Conseil fédéral a élaboré une nouvelle stratégie énergétique. Celle-ci renonce à remplacer les centrales nucléaires actuellement en activité en Suisse. L'approvisionnement en électricité doit être assuré avant tout par les sources d'énergie renouvelables et l'énergie doit être utilisée plus efficacement. À moyen terme toutefois, l'approvisionnement en électricité ne peut être assuré que grâce à des importations supplémentaires et à des centrales à gaz. Comme le Conseil fédéral maintient les objectifs fixés pour la politique climatique, il est nécessaire de réduire massivement la consommation énergétique des bâtiments et des véhicules. La présente révision législative sert de contre-projet indirect, à l'initiative populaire « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » (initiative Sortie du nucléaire), qui prescrit l'arrêt des centrales nucléaires actuelles 45 ans après leur mise en service.

► Le Conseil national recommande très justement de refuser l'initiative Sortie du nucléaire.

Le Conseil national, Chambre prioritaire, a débattu de l'initiative populaire et de son contre-projet. **Il a refusé l'initiative Sortie du nucléaire par 120 voix contre 71.** *economiesuisse* s'y oppose également fermement. Restreindre la durée d'exploitation des centrales nucléaires pour des motifs politiques est une erreur. Dans ce domaine, il est important de prévoir des règles qui favorisent la sécurité technique et la sécurité des investissements destinés à améliorer la sûreté et l'exploitation des installations. La majorité du Conseil national a accepté, à raison, une solution qui laisse suffisamment de temps pour chercher un moyen adéquat de remplacer les centrales nucléaires actuelles.

La Chambre du peuple a débattu du contre-projet pendant 23 heures. Elle a accepté un vaste ensemble de nouvelles prescriptions, interdictions et taxes, dans le but de modifier le secteur énergétique de fond en comble. En réalité, ce premier paquet de mesures ne permettrait d'atteindre qu'environ la moitié des objectifs visés. Dans un deuxième temps, il est prévu de le remplacer partiellement ou totalement par une taxe d'incitation sur l'énergie dès 2021. Le mazout, l'essence et l'électricité augmenteraient afin d'inciter la population à réduire sa consommation d'énergie. Un examen sérieux de la stratégie énergétique 2050 nécessiterait de connaître l'ensemble des mesures prévues. Or seul le premier paquet a été présenté au Conseil national. Il a néanmoins décidé, par 135 voix contre 55 et 2 abstentions d'entrer en matière. **Une majorité de 108 voix contre 81 et 3 abstentions a par ailleurs refusé de renvoyer le projet au Conseil fédéral afin que celui-ci réexamine la nécessité de légiférer,** ce qu'*economiesuisse* regrette. Un tournant énergétique tel que celui souhaité par le Conseil fédéral implique de larges modifications de la stratégie proposée.

► Le contre-projet n'est pas efficace. Les inconvénients et les risques prédominent.

economiesuisse rejette le premier volet du train de mesures pour les raisons suivantes :

- Le succès du tournant énergétique dépend dans une large mesure de **conditions-cadre idéales**. Depuis 2011, la situation a radicalement changé. Ainsi, la géothermie n'existe toujours que sur le papier, les projets éoliens rencontrent partout des résistances, l'accord bilatéral sur l'électricité pré-

vu avec l'UE est loin d'être conclu et les prix de l'électricité ont chuté. Dans ces conditions, il est indispensable de revoir les objectifs et les mesures.

- **Les objectifs et les valeurs indicatives** décidés **ne sont pas réalistes**. Il ne sera en tout cas pas possible de les atteindre avec les mesures arrêtées. À cela s'ajoutent des contradictions, notamment entre la politique climatique et la construction de centrales à gaz, la protection des eaux et le développement de l'hydraulique. Une stratégie cohérente et réaliste fait défaut.
- La disparition de grandes centrales électriques fiables, sans alternative équivalente, menace de **détériorer la sécurité d'approvisionnement**, qui est la priorité absolue pour l'économie et la société. Tout quart d'heure sans électricité coûte 250 millions de francs environ à l'économie. La stratégie énergétique 2050 ne propose pas de plans réalisables pour empêcher une déstabilisation de l'approvisionnement.
- Le **développement massif des subventions**, les investissements et l'extension nécessaire du réseau, pour l'adapter à l'utilisation accrue de nouvelles énergies renouvelables, occasionnent des coûts supérieurs à 100 milliards de francs. Les consommateurs devront les assumer au travers d'une hausse du prix de l'électricité et des taxes supplémentaires. Dans le même temps, on risque de voir la **qualité de l'approvisionnement se détériorer**. Ces évolutions pèseront fortement sur la place économique et affaibliront notre compétitivité.
- Il est très probable que les objectifs de réduction de la consommation d'électricité et de développement des nouvelles énergies renouvelables ne seront pas complètement atteints. Le Conseil fédéral propose comme solution d'**importer de l'électricité**. Cela accroîtrait la dépendance de la Suisse à l'égard de l'étranger et transformerait la stratégie énergétique en une **stratégie d'importation**. Dans cette éventualité, on exporterait la création de valeur des centrales et la responsabilité de leur exploitation. Un approvisionnement qui se fonde sur l'importation, sans se baser sur un accord international solide, rend l'approvisionnement plus cher et moins fiable.
- Les subventions prévues marqueront le secteur de l'énergie ces prochaines années et induiront des **distorsions de concurrence**. Les expériences réalisées dans d'autres pays montrent que cela entraîne des **investissements erronés**. En conséquence, d'autres interventions étatiques seront demandées, qui aggraveront les problèmes.
- Le projet est jalonné de **réglementations bureaucratiques** et de mesures dirigistes. De nouveaux impôts et taxes pèseront fortement sur l'économie et les citoyens. Dans plusieurs domaines, la Suisse se lance dans un cavalier seul qui accentuera le phénomène de l'îlot de cherté.

Lors des délibérations, le Conseil national a pris des **décisions qui touchent de nombreux domaines**. Ajoutées les unes aux autres, elles ont des conséquences majeures sur l'économie. Pour economiesuisse, plusieurs points revêtent une importance toute particulière.

► Les objectifs fixés ne sont pas atteignables.

Objectifs et mise en œuvre par étapes

Une majorité du Conseil national a soutenu des objectifs par habitant irréalistes en matière de consommation d'électricité et d'énergie en général. La Chambre basse a également défini des objectifs d'augmentation de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et hydraulique. Tout en sachant que le premier paquet de mesures permettra d'atteindre seulement la moitié des objectifs, la majorité a renoncé à se prononcer sur un projet complet, comprenant également le second volet de la stratégie. Ces objectifs et valeurs indicatives en matière de consommation ne sont pas atteignables. Le parc immobilier devrait par exemple être assaini trois à cinq fois plus vite

qu'actuellement. Où trouver la main-d'œuvre nécessaire pour y parvenir, sans parler des nombreuses résistances existant dans ce domaine (droit de bail, par exemple) ? Quant au parc de véhicules, il ne se renouvellera pas aussi rapidement qu'il le faudrait. La définition de tels objectifs implique également de connaître la seconde étape de la stratégie (passage de l'encouragement à l'incitation).

► Des taxes supérieures pour encourager les nouvelles énergies sont inutiles et pèsent sur les consommateurs.

Développement du système de subventions

Le Conseil national a décidé de porter la taxe sur l'électricité destinée à subventionner les énergies renouvelables à 2,3 ct./kWh, contre 1,5 actuellement. Pour le versement des subventions, il a laissé tomber un modèle axé sur le marché, au profit de primes fixes pour le courant injecté assorties d'une obligation de reprise. La hausse des prix de l'électricité qui en résultera aura des conséquences majeures sur une place économique déjà sous pression en raison du franc fort. La taxe introduite en 2013, de 1,5 ct./kWh au maximum, permet de financer des subventions à hauteur de 28 milliards de francs. Ce montant est suffisant pour développer les énergies renouvelables et soutenir nos installations hydrauliques. Ces subventions doivent disparaître en 2020. Il importe en parallèle de préparer la transition vers un modèle basé sur marché et de plafonner les coûts.

► Impliquer les milieux économiques pour éviter une augmentation massive de la bureaucratie

Des prescriptions pour restreindre la consommation d'énergie

La majorité de la Chambre basse s'est exprimée en faveur d'un système de bonus-malus pour les exploitants de réseaux, afin que ceux-ci amènent leurs clients à réduire leur consommation d'électricité. Cette réglementation bureaucratique engendre des frais considérables pour les consommateurs. Le Conseil national a également soutenu, d'une part, des cavaliers seuls en matière de normes d'efficacité des véhicules et, d'autre part, des dispositions relatives à la construction et à la rénovation des bâtiments, dont les conséquences financières sont impossibles à prévoir. Au lieu d'introduire des prescriptions complexes, le Parlement pourrait chercher à collaborer davantage avec l'économie et adopter des dispositions compatibles avec ce qui existe à l'étranger. En ce qui concerne les fournisseurs d'électricité, le système de bonus-malus pourrait être remplacé par un modèle calqué sur celui mis en œuvre par l'Agence de l'énergie pour l'économie.

► economiesuisse s'oppose à un nouveau relèvement de la taxe sur le CO₂.

Relèvement de la taxe sur le CO₂

Le relèvement de la taxe sur le CO₂, qui sera inévitable, entraînera des charges élevées pour les entreprises, les locataires et les propriétaires immobiliers. Cette taxe vient d'être relevée et son remboursement a été rendu plus difficile (dernière révision de l'ordonnance sur le CO₂). La décision de libérer 300 à 600 grands consommateurs de la taxe CO₂ et de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), à condition qu'ils s'engagent à atteindre des objectifs d'efficacité énergétique, est bien plus efficace. Des telles mesures, non bureaucratiques, peuvent être conclues sur la base du modèle de l'Agence de l'énergie pour l'économie. Cette approche devrait être étendue au domaine des bâtiments. economiesuisse rejette les décisions relatives à une extension de l'affectation obligatoire de la taxe CO₂ et au développement des subventions pour l'assainissement de bâtiments.

► Les interdictions technologiques sont déraisonnables et nuisent à la Suisse.

Interdiction technologique

Le Conseil national a inséré dans la loi une interdiction générale d'octroyer des autorisations pour la construction de nouvelles centrales nucléaires. Il a donc établi une interdiction technologique alors même que ce n'était pas l'objectif du législateur (motion Roberto Schmidt 11.3436). Pendant le débat, la conseillère fédérale Doris Leuthard a énuméré les critères à satisfaire pour permettre d'autoriser des centrales nucléaires de nouvelle génération. Elle a déclaré en substance que les centrales doivent être rentables, induire moins de risques, être judicieuses sous l'angle financier et écologique, et que la

question des déchets doit être résolue. Ces critères pour l'autorisation de centrales de nouvelle génération doivent figurer dans la loi. L'interdiction de retraitement (une autre interdiction technologique) doit être adaptée en conséquence : si de nouvelles technologies permettent de réduire le volume des déchets et la toxicité des combustibles usés, il faut lever l'interdiction.

13.107 Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale). Initiative populaire

Non catégorique à l'initiative concernant l'impôt sur les successions – votation en juin 2015

À l'instar du Conseil fédéral et du Conseil des États, le Conseil national recommande au peuple et aux cantons de refuser l'initiative relative à l'impôt sur les successions. Ce projet dommageable, en particulier pour les entreprises familiales, peut désormais passer en votation. L'économie dans son ensemble le combattra vigoureusement.

La Chambre basse a balayé la proposition d'introduire un impôt sur les successions au niveau fédéral : la décision est tombée par **124 voix contre 56 et une abstention**. Les milieux économiques se félicitent de ce résultat clair. Le vote final ayant également eu lieu, l'initiative populaire peut être soumise au vote et elle le sera vraisemblablement en juin 2015. *economiesuisse* appuyait un traitement rapide de ce texte, afin de rétablir la sécurité juridique dont les entreprises suisses ont besoin. Le texte de l'initiative laisse en effet beaucoup de questions en suspens pour les entreprises. En cas d'acceptation, le Parlement mettrait des années à élaborer une loi d'application. Il convient de refuser l'initiative, ne serait-ce qu'à cause de cette longue période d'incertitude et de l'effet rétroactif prévu pour les donations. L'initiative entend introduire un impôt fédéral sur les successions et les donations. Les successions de plus de 2 millions de francs seront imposées à hauteur de 20 %. Quant aux présents de plus de 20 000 francs par année et par personne, ils seront également imposés rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2012.

► L'initiative menace les entreprises familiales et leurs emplois.

L'économie dans son ensemble combattra fortement le projet. Car l'initiative complique surtout la transmission d'entreprises familiales. Elle menace des dizaines de milliers d'entre elles et, partant, les emplois qu'elles représentent. En effet, si des héritiers doivent consacrer des liquidités au paiement de cet impôt, ces ressources feront défaut pour d'autres tâches. Et si les liquidités manquent, les héritiers devront même contracter des emprunts ou vendre des parts de l'entreprise, au détriment des investissements nécessaires. L'innovation en pâtira. Des emplois ne seront pas préservés et encore moins créés. Le projet fait surtout des perdants.

► Les auteurs de l'initiative séduisent avec de fausses promesses : le projet propose une solution trompeuse pour l'AVS.

Malgré son intitulé séduisant, le projet ne propose pas de solution durable pour l'AVS. Les recettes générées grâce à l'initiative ne permettraient pas de combler les lacunes de financement qui se dessinent. D'autres mesures s'imposent. L'AVS connaît des problèmes structurels qui doivent être résolus via une réforme en profondeur. L'économie continuera à cet égard de promouvoir le concept constructif qu'elle a élaboré.

Enfin, l'initiative torpille le fédéralisme. Les cantons seraient privés d'une compétence fiscale qui serait transférée à la Confédération. La majorité des cantons ont aboli, en votations populaires, l'impôt sur les successions pour les descendants directs. L'initiative le réintroduit sans raison. Les cantons et leurs citoyens doivent pouvoir décider librement s'ils souhaitent prélever un impôt sur les successions et selon quelles modalités. La Confédération ne doit pas se mêler de cette question. L'initiative mérite un rejet clair dans les urnes.

10.467 Prévention de l'endettement par l'interdiction de la publicité en faveur des petits crédits Iv.pa. Aubert

Prévenir l'endettement sans norme pénale inutile

Le Conseil national s'est efforcé d'éliminer les divergences subsistant dans le projet de révision de la loi sur le crédit à la consommation. Le projet se fonde sur une initiative parlementaire qui souhaite interdire la publicité en faveur des petits crédits et des crédits à la consommation. Le Conseil national et le Conseil des États se sont déjà mis d'accord pour restreindre l'interdiction à la publicité agressive. La branche doit définir elle-même, dans le cadre d'une convention, ce qui est considéré comme publicité agressive.

► Interdiction de la publicité agressive : seules les atteintes intentionnelles doivent être sanctionnées.

Au cours de la session d'hiver, les délibérations ont porté principalement sur deux divergences. Au sujet de la première, le Conseil national s'est rallié au Conseil des États par 103 voix contre 79 et une abstention. **De ce fait, le Conseil fédéral reçoit la compétence d'annuler à tout moment la convention de la branche** s'il la juge insuffisante. Il reçoit des possibilités d'interventions considérables et mal définies. La deuxième divergence concerne les sanctions en cas d'atteinte à l'interdiction de la publicité agressive. **Le Conseil national a confirmé, par 91 voix contre 87, sa décision de ne pas étendre ces dispositions pénales à des infractions commises par négligence.** Le projet retourne devant le Conseil des États avec cette ultime divergence. Il faut espérer que celui-ci suivra la Chambre basse. Pour faire respecter l'interdiction, il n'est pas nécessaire de prévoir des sanctions pour les atteintes par négligence.

Conseil des États

14.066 Péréquation des ressources et des charges entre la Confédération et les cantons 2016-2019

Le Conseil des États rejette un compromis équilibré

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches introduite en 2008 (RPT) est l'instrument le plus important du fédéralisme financier en Suisse et a fait ses preuves. **Au cours de la deuxième période quadriennale, l'objectif concernant la dotation minimale de la compensation des ressources a été dépassé chaque année.** C'est pourquoi le Conseil fédéral propose une légère baisse des contributions en faveur de ce fonds de compensation. Ainsi, les contributions de la Confédération et des cantons contributeurs diminueraient de respectivement 196 et 134 millions de francs à partir de 2016.

► Le Conseil des États a refusé de réduire les contributions de base.

Le Conseil des États, Chambre prioritaire, a traité cet objet et **refusé l'ajustement proposé par 26 voix contre 16 et une abstention**, ce qu'économiesuisse regrette. La RPT revêt une grande importance pour l'avenir du fédéralisme. Ce mécanisme permet de maintenir le juste milieu entre concurrence fiscale et besoin de compensation. Si les objectifs en matière de compensation sont dépassés pendant plusieurs années, il faut procéder à un ajustement. La proposition du Conseil fédéral est équitable et judicieuse. Elle tient compte des préoccupations des cantons contributeurs et bénéficiaires, sans remettre en question un système qui fonctionne bien. Le dossier passe maintenant au Conseil national. Celui-ci devrait saisir l'occasion d'adapter la compensation des ressources aux réalités actuelles.

Les deux Chambres

13.106 Groupe d'action financière. Mise en œuvre des recommandations 2012

Compromis pour les paiements en espèces

Au cours de la session d'hiver, les deux Chambres ont éliminé les divergences subsistant dans le projet relatif au GAFI. Celui-ci concerne la mise en œuvre des recommandations du *Groupe d'action financière (GAFI)*, partiellement révisées en 2012, visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Parlement avait la lourde tâche de trouver le juste milieu entre une surréglementation avec « swiss finish » et un cavalier seul néfaste. Les Chambres s'étaient déjà mises d'accord sur des solutions conformes au GAFI pour plusieurs points. Au cours des deuxième et troisième semaines de la session, elles ont surtout discuté des paiements en espèces.

► Paiements en espèces : accord sur des obligations de diligence pour les négociants

Lors de la première semaine de la session d'hiver et contrairement au Conseil des États, le Conseil national s'est exprimé à une courte majorité contre la solution alternative proposée par le Conseil fédéral. Celui-ci suggérait d'introduire **de nouvelles obligations de diligence pour les commerçants acceptant des paiements en espèces supérieurs à 100 000 francs pour l'achat de biens**. Cette solution l'a finalement emporté en conférence de conciliation.

Une solution conforme au GAFI a également été trouvée sur cette question, ce qu'économiesuisse salue. L'adoption d'obligations de diligence représente un compromis entre une interdiction des paiements en espèces exagérée et le maintien du droit en vigueur, non conforme au GAFI. Lors de l'élaboration de l'ordonnance, le Conseil fédéral a tenu compte du fait que des obligations de clarification et de documentation poussées pour les commerçants seraient trop lourdes au quotidien. Il doit désormais garantir que la solution proposée soit, dans l'ensemble, suffisamment svelte et pragmatique.

13.058 Initiative populaire sur les bourses d'études et révision totale de la loi sur les aides à la formation

Conclusion mitigée pour la révision de la loi sur les aides à la formation

Les Chambres, qui avaient déjà recommandé le refus de l'initiative sur les bourses d'étude, ont maintenant éliminé la dernière divergence subsistant pour le contre-projet indirect. Celui-ci prend la forme d'une révision de la loi sur les aides à la formation. Il s'agit de régler dans quelles conditions les cantons reçoivent des contributions de la Confédération. Une partie des cantons se sont engagés à respecter des règles communes dans le cadre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études (concordat sur les bourses d'études). Le Conseil national a proposé que l'allocation de contributions fédérales aux cantons soit subordonnée au respect des montants annuels fixés dans le concordat pour les demandeurs. Ces montants auraient dû se monter dans tous les cantons à 12 000 francs au niveau secondaire II et à 16 000 francs au moins au niveau tertiaire pour que les cantons ne perdent pas leurs contributions fédérales. Le Conseil national a commencé par confirmer l'harmonisation matérielle par 83 voix contre 80 et 6 abstentions. Le **Conseil des États ayant refusé cette harmonisation par 29 voix contre 11 et 1 abstention, il a fallu organiser une conférence de conciliation.**

Le Conseil national s'est finalement rallié au Conseil des États, et donc au Conseil fédéral.

► Harmoniser avec des interventions dans les compétences des cantons.

economiesuisse salue la solution trouvée. Elle respecte le fédéralisme et les compétences des cantons. D'une manière générale, cependant, le résultat des délibérations est mitigé. Les cantons doivent reprendre certaines exigences matérielles du concordat HarmoS (les limites d'âge, par exemple), s'ils ne veulent pas perdre les contributions fédérales. De plus, les Chambres n'ont pas modifié le calcul du crédit de la Confédération pour les aides à la formation afin qu'il se fonde sur les dépenses effectives des différents cantons dans ce domaine plutôt que sur leur population résidente. Une répartition des contributions fondée sur les prestations aurait posé les bonnes incitations. Les cantons auraient été davantage incités à s'engager dans le domaine des aides à la formation sur le plan financier.

14.041 Budget 2015

14.043 Plan financier 2016–2018

Le frein à l'endettement est poussé à ses limites

Les deux Chambres ont pris connaissance du plan financier 2016–2018 et débattu du budget 2015. Pour 2015, le Conseil fédéral proposait des coupes transversales modérées. Les Chambres ont corrigé les baisses prévues, surtout dans le domaine de l'agriculture. Le Conseil national souhaitait relever les subventions agricoles budgétées de 115 millions de francs. Le Conseil des États a soutenu une hausse de près de 65 millions de francs au total. Le désaccord portait surtout sur les aides en faveur des cultures végétales et des paiements directs. Les Chambres ont finalement voté des dépenses agricoles supérieures de 99 millions de francs aux propositions du Conseil fédéral. Elles ont refusé nettement des coupes en matière de coopération au développement. Ces dernières avaient été proposées par la Commission des finances du Conseil national.

► Le Conseil fédéral a proposé de réduire les dépenses en faveur de l'agriculture, mais le Parlement n'a rien voulu savoir.

Sachant que les recettes totales se montent à 67,5 milliards de francs, l'excédent ordinaire prévu atteint 411 millions de francs, en tentant compte de ces décisions. L'année prochaine, le frein à l'endettement autorisera une augmentation des dépenses de 60 millions de francs seulement. La marge de manœuvre pour des imprévus est nulle. Le budget adopté est à la limite du frein à l'endettement, ce qu'economiesuisse considère comme critique. D'autant plus qu'il sera nécessaire ces prochaines années de dégager des excédents pour financer des projets importants (réforme de l'imposition des entreprises III, nouveau financement routier, etc.). Des milliards de francs de recettes fiscales et des centaines de milliers d'emplois dépendent du succès de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises. Pour que la place économique suisse reste forte et les finances publiques solides sur la durée, il est indispensable de mener une politique budgétaire prospective qui sait fixer des priorités et n'utilise pas les marges de manœuvre jusqu'au bout. Des réductions des dépenses plus franches seront nécessaires à l'avenir.

Autres sujets traités sous la Coupole

Conseil national

► 14.3668 Mo. CEATE-N. Réglementation de la redevance hydraulique après 2019

L'économie salue la décision du Conseil national d'accepter la motion 14.3668. Celle-ci charge le Conseil fédéral d'élaborer, avec les cantons et les entreprises de la branche, une réglementation de la redevance hydraulique après 2019. L'idée est d'en exonérer, partiellement ou totalement durant dix ans, la

production supplémentaire obtenue par les installations bénéficiant de contributions d'investissement selon la nouvelle loi sur l'énergie. L'économie suisse soutient une réglementation proche du marché, qui permette d'adapter les taxes à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des prix. Les redevances actuelles, fixes, vont à l'encontre de la concurrence et peuvent détériorer la compétitivité de l'énergie hydraulique.

► 13.448 lv.pa. Rossini. LAMal. Base légale pour le comparateur de primes de l'OFSP

Cette initiative parlementaire réclame la création de bases légales pour développer le comparateur de primes d'assurance-maladie de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le Conseil national a décidé par 128 voix contre 56 et 3 abstentions de ne pas y donner suite. Le projet est balayé, ce qui est une décision juste sous l'angle de la politique économique.

Votes finaux

Lors des votes finaux, les Chambres fédérales ont notamment accepté :

Groupe d'action financière. Mise en œuvre des recommandations 2012 (13.106) :

- Groupe d'action financière. Mise en œuvre des recommandations 2012 : adoptée par 128 voix contre 62 au **Conseil national** et par 37 voix contre 4 et 4 abstentions au **Conseil des États**

Initiative sur les bourses d'études et révision totale de la loi sur les aides à la formation (13.058) :

- Arrêté fédéral relatif à l'initiative sur les bourses d'études : adopté par 135 voix contre 58 au **Conseil national** et par 32 voix contre 12 et une abstention au **Conseil des États** (=refus de l'initiative populaire)
- Révision totale de la loi sur les aides à la formation : adoptée par 138 voix contre 53 et 4 abstentions au **Conseil national** et par 37 voix contre 5 et 3 abstentions au **Conseil des États**

Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (14.040) :

- Loi sur l'Assurance contre les risques à l'exportation : adoptée par 193 voix contre 2 et une abstention au **Conseil national** et par 45 voix contre 0 au **Conseil des États**

« Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » (réforme de la fiscalité successorale). Initiative populaire (13.107) :

- Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (réforme de la fiscalité successorale) » : adopté par 135 voix contre 60 et une abstention au **Conseil national** et par 34 voix contre 9 et 2 abstentions au **Conseil des États** (= refus de l'initiative populaire)

Pour toutes questions :

carmelo.lagana@economiesuisse.ch

ueli.karrer@economiesuisse.ch

susanne.brunner@economiesuisse.ch